ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense des intérêts moraux

Question écrite n° 20755

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le fait que le 16 octobre 1998, date que la grande majorité des anciens combattants d'Algérie considère comme la journée de commémoration de la fin des hostilités, a eu lieu à Paris au centre culturel algérien un hommage scandaleux et indécent aux porteurs de valises du FLN avec remise de décorations algériennes. Il lui rappelle que ces « porteurs de valises » sont responsables directement ou indirectement de la mort de 25 000 jeunes Français, des blessures et handicaps de 75 000 autres, sans oublier le massacre dans des conditions atroces de plusieurs dizaines de milliers de harkis bien après la fin officielle des hostilités. Devant l'émoi pleinement justifié des anciens combattants d'Algérie qui à l'époque se sont battus pour la France sous les ordres de gouvernements où ont siégé des personnalités aussi différentes que Guy Mollet, Antoine Pinay, François Mitterrand et Charles de Gaulle, pour ne citer qu'eux, il lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour que justice soit enfin rendue aux anciens combattants d'Algérie tant sur le plan de leur reconnaissance personnelle que sur le plan des compensations financières, et que le camouflet qui leur a été infligé le 16 octobre ne se reproduise pas.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants souhaite dissocier, de la manière la plus claire, les deux sujets abordés par l'honorable parlementaire. Il entend tout d'abord rappeler que son action, depuis juin 1997, a tendu à achever l'oeuvre déjà entreprise, tendant à assurer aux personnels militaires et civils ayant servi la France durant les conflits d'Afrique du Nord, la reconnaissance des services rendus et les réparations des préjudices subis à cette occasion. Le bilan de cette action, ainsi que les perspectives en cours d'exploration, ont été exposés dans le dossier qui a été envoyé à chaque parlementaire. Sur le deuxième sujet, il rappelle que les manifestations qui ont eu lieu au centre culturel algérien à Paris ont fait l'objet de déclarations de la part du Gouvernement. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a déclaré récemment, en réponse à une question orale à l'Assemblée nationale, que « le Gouvernement n'a pas été avisé de cette initiative, prise par un centre culturel qui bénéficie du statut diplomatique. Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants ont fait savoir à l'ambassade d'Algérie qu'ils la désapprouvent ; elle s'assimile en effet à une provocation, surtout un 16 octobre, la France ayant inhumé le soldat inconnu de la guerre d'Algérie le 16 octobre 1977 à Notre-Dame-de-Lorette. L'hommage que nous rendons aux anciens combattants d'Algérie consiste d'abord pour nous à parler de guerre d'Algérie, ce qui ne s'était jamais fait auparavant. Ensuite, nous inaugurons des stèles et des rues à leur mémoire. Enfin, nous prenons l'initiative d'édifier un mémorial national - nous espérons que ce sera à Paris. Telle est la manière dont nous entendons agir dans cette affaire ».

Données clés

Auteur : M. Jean Bardet
Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE20755

Numéro de la question : 20755
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5771
Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6953